

Informations de base	
<p>2022/2794(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Certaines exemptions à l'obligation de débarquement dans les eaux occidentales pour 2023</p> <p>Complétant 2018/0074(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche</p> <p>Zone géographique</p> <p>Océan Atlantique région</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/10/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
19/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05756	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		